

## **DECLARATION PORTANT MISE EN GARDE DU PEUPLE CAMEROUNAIS AU GOUVERNEMENT CONTRE L'ORGANISATION DE TOUTE ELECTION AVANT LA FIN DE LA GUERRE CIVILE DANS LES REGIONS ANGLOPHONES ET LA REFORME CONSENSUELLE ET EFFECTIVE DU SYSTEME ELECTORAL**

En 2012, après plusieurs décennies d'élections toujours contestées et de dialogue de sourds entre le Gouvernement d'un côté, l'opposition et la société civile de l'autre, un Code électoral a été adopté. Mais, au lieu d'instaurer la sérénité et la confiance dans le processus électoral, celui-ci a fait l'objet, dès l'origine, de la défiance des partis politiques de l'opposition et de la société civile du fait de l'absence de consensus lors de sa préparation et de son adoption à l'Assemblée nationale.

Certes, le Code électoral en vigueur comporte des avancées au regard des textes antérieurs. Mais dès sa première mise à l'épreuve à l'occasion des élections sénatoriales, puis des élections couplées législatives et municipales de 2013, il a révélé de nombreuses lacunes et insuffisances ainsi que certains incohérences et dysfonctionnements dans ses dispositions qui ont favorisé de graves irrégularités le long de l'ensemble du processus électoral. Le scrutin présidentiel du 7 octobre 2018 a exposé de façon dramatique à la face du Cameroun et du monde ces multiples imperfections du système électoral. Le double scrutin municipal et législatif du 9 février 2020, marqué par un taux historique d'abstention, a achevé de convaincre même les plus sceptiques de l'impérieuse nécessité de réformer l'ensemble du système électoral.

Au regard de cette situation, de nombreux pays amis du Cameroun et des organisations internationales dont l'Union Africaine (UA) et l'Union Européenne (UE) ont, comme tous les observateurs nationaux, recommandé la réforme du système électoral, afin d'épargner à notre pays les soubresauts dus aux contestations des résultats d'élections entachées de graves irrégularités.

Ainsi, la mission d'observation de l'Union Africaine, qui a participé à l'observation du scrutin présidentiel du 7 octobre 2018, a recommandé<sup>1</sup> à « *tous les acteurs politiques et électoraux (d') Engager un dialogue politique inclusif visant à promouvoir les réformes politiques, juridiques et électorales afin de consolider la démocratie, la gouvernance, la paix et la stabilité* ».

Puis, à l'issue du double scrutin municipal et législatif du 9 février 2020, que le MRC avait appelé à boycotter en raison de la guerre civile dans les régions anglophones et du mauvais système électoral, l'UA a, à nouveau, recommandé<sup>2</sup> d'amender la loi encadrant le processus électoral. En effet, l'UA invite les autorités camerounaises à « *procéder à la relecture des textes régissant les élections pour clarifier les dispositions sujettes à des interprétations divergentes et de prendre les textes d'application nécessaires* ». L'organisation panafricaine demande également aux autorités du Cameroun de « *renforcer l'indépendance de l'organe de gestion des élections (ELECAM)* », afin de mettre celui-ci « *en conformité avec les dispositions de la*

<sup>1</sup> [https://au.int/sites/default/files/pressreleases/38114-pr-moeua\\_cameroun\\_declaration\\_preliminaire.pdf](https://au.int/sites/default/files/pressreleases/38114-pr-moeua_cameroun_declaration_preliminaire.pdf), visité le 19/07/2020.

<sup>2</sup> [https://au.int/sites/default/files/pressreleases/38114-pr-moeua\\_cameroun\\_declaration\\_preliminaire.pdf](https://au.int/sites/default/files/pressreleases/38114-pr-moeua_cameroun_declaration_preliminaire.pdf), visité le 19/07/2020.

*Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance* » et de revoir « *le mode de désignation de ses membres* ».

Le point n°9 de la Résolution **2019/2691(RSP)** du Parlement Européen sur le Cameroun<sup>3</sup>, voté le 18 avril 2019, quant à lui, « *exhorte le régime camerounais à bâtir une véritable démocratie représentative et vivante; lui demande à cette fin de convoquer tous les acteurs politiques pour procéder à une révision consensuelle du système électoral, afin d'en faire un processus libre, transparent et crédible; demande que cette révision soit effectuée avant toute nouvelle élection, afin de promouvoir la paix et d'éviter les crises postélectorales; invite l'Union européenne à intensifier son assistance technique en faveur du Cameroun pour soutenir ses efforts de renforcement des procédures électorales dans le sens de la démocratie* ».

Même l'organe électoral, ELECAM, dans son rapport général sur le déroulement de l'élection présidentielle du 7 octobre 2018, a recommandé lui aussi une réforme de notre système électoral<sup>4</sup>.

C'est donc sur la base de son expérience électorale pratique depuis 2013 et de ces diverses recommandations, tant nationales qu'internationales, que le MRC a rendu public en mars 2020 sa proposition de loi actualisée, portant modification de certaines dispositions du Code électoral, de la loi sur le Conseil constitutionnel et de la Constitution. Cette proposition de loi enrichie faisait suite à celle déposée à l'Assemblée Nationale en février 2014, laquelle ne l'a jamais examinée à ce jour, fût-ce au niveau de son Bureau, ceci en violation de son Règlement intérieur qui prévoit qu'après deux sessions la proposition de loi est d'office soumise au Bureau pour examen.

Au vu de ce qui précède, et en application du Plan National de Résistance (PNR) qui exige notamment :

- la fin de la guerre civile dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ;
- la réforme consensuelle du Système électoral avant toute nouvelle élection ;

**Le MRC demande à ses militants et sympathisants, au Peuple de la Renaissance et aux Camerounais épris de démocratie et de paix, au Cameroun et à l'étranger, DE SE MOBILISER POUR EMPECHER PAR TOUS LES MOYENS PACIFIQUES, LA TENUE DE TOUTE NOUVELLE ELECTION, A COMMENCER PAR LES ELECTIONS REGIONALES EN PREPARATION, AVANT LA FIN DE LA GUERRE CIVILE DANS LE NORD ET LA REFORME CONSENSUELLE ET EFFECTIVE DU SYSTEME ELECTORAL.**

D'ores et déjà, le MRC rend Monsieur Paul BIYA, Président de la République de fait, suite au hold-up électoral de 2018, son régime et ses miliciens, qui se sont tristement illustrés lors des répressions sauvages du 26 janvier 2019 et des 1<sup>er</sup> et 8 juin 2019, responsables de tous les incidents et violences qui pourront survenir, si malgré cette mise en garde, le régime forçait l'organisation de quelque élection sans satisfaire aux deux exigences rappelées ci-dessus.

<sup>3</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-04-18\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-04-18_FR.html), visité le 19/07/2020.

<sup>4</sup> <https://www.elecaml.cm/?q=fr/content/rapport-g%C3%A9n%C3%A9ral-sur-le-d%C3%A9roulement-de-l%C3%A9lection-pr%C3%A9sidentielle-du-07-octobre-2018>, visité le 19/07/2020.

Chacun peut voir que ces exigences de bon sens et de bonne foi sont nécessaires à la paix et à la stabilité indispensables pour le développement de notre pays.

Le MRC en appelle à la responsabilité individuelle républicaine des éléments des forces de sécurité et de défense ainsi que des magistrats, dont la plupart ont, jusqu'à présent, donné à croire qu'ils protègent le pouvoir de Monsieur Paul BIYA contre le peuple.

Le peuple Camerounais veut sortir du cycle de la violence politique et électorale grâce à un système électoral qui garantit un vote transparent, juste et sincère. Il ne supporte plus que des Camerounais tuent d'autres Camerounais à cause de l'incompétence politique de ceux qui gouvernent le pays.

Dans la lutte politique décisive pour la nation qui se profile à l'horizon, ces éléments des forces de sécurité et de défense, ces magistrats et même les fonctionnaires de l'Administration territoriale devront choisir entre assurer la défense de l'Etat de droit et de la démocratie, des droits humains fondamentaux et des libertés publiques prévues par la Loi, ou être des instruments de la dictature qui écrase notre peuple.

Qu'il soit clair, le MRC n'appelle pas à un coup d'état ni à une insurrection armée, car il ne demande pas que qui que ce soit lui offre le pouvoir. Il appelle à la lutte politique consciente des Camerounais pour la libération de notre peuple. Nous avons prêché la paix, le dialogue et la recherche du compromis dans le désert. Cette lutte politique qui a été repoussée jusqu'ici doit donc avoir lieu si le régime nous l'impose. A quoi sert-il de laisser perdurer la farce des élections aux résultats connus, qui n'amuse personne, et dont on sait très bien qu'elles ne régleront aucune des crises multiformes qui frappent si durement notre pays ?

Le MRC prend le peuple camerounais et la communauté internationale à témoin de tous ses efforts en vue de la dévolution démocratique du pouvoir et du retour de la paix dans notre pays.

Il connaît l'arrogance et le cynisme de M. BIYA et de son régime.

Mais trop c'est trop ! Si, comme à son habitude, ce régime choisit la confrontation et convoque le corps électoral, même pour les élections régionales, sans avoir, au préalable, créé les conditions du retour à la paix dans le NOSO et procédé à une réforme consensuelle et effective du système électoral, il aura la réplique du peuple.

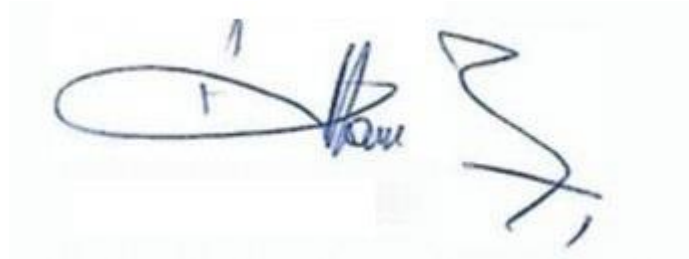
Je demande au Peuple camerounais de rester mobilisé, vigilant, et surtout de se tenir prêt. Je l'invite à s'approprier de façon républicaine mais avec une détermination sans précédent dans notre pays le slogan suivant : « **Zéro élection sans la fin de la guerre civile au NOSO et la réforme consensuelle et effective du système électoral !** ».

Je vous l'ai dit, je ne vous trahirai jamais !

Vive le Cameroun !

Yaoundé le 19 juillet 2020

## Le Président Elu



**Maurice KAMTO**

### Ampliations :

A/

- Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- Secrétaire Général de l'ONU ;
- Président de l'Union Africaine ;
- Président de la Commission de l'UA ;
- Président du Parlement de l'Union Européenne ;
- Président de la Commission de l'UE.

B/

- Francophonie ;
- Commonwealth.

C/

- Etats – Unis ;
- France ;
- Grande Bretagne ;
- Chine ;
- Russie ;
- Allemagne ;
- Suisse ;
- Israël ;
- Canada ;
- Nigeria ;
- Afrique du Sud.